

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

---

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF67

présenté par  
M. Bouloux, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 21, après le mot :

« journalistiques, »,

insérer les mots :

« à des fins ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier le texte.